

ACTIVITÉS PHYSIQUES  
DE NATURE



# La pêche



SPORT

**Auteurs**

PRNSN - Pôle ressources national sports et nature

**Public**

À partir de 6 ans

**Nombre de participants**

Entre 10 et 15 enfants

**Nombre de séances**

1

**Durée**

2 h

**Temps de préparation**

☺☺

## Présentation générale

La pêche est un loisir sportif qui consiste à capturer diverses espèces de poissons à l'aide de techniques mettant en œuvre une canne à pêche, équipée ou non d'un moulinet, une ligne de pêche et un appât (leurre). L'aspect ludique de l'activité se traduit par l'acquisition des premières sensations lors de la capture de poissons (observation, manipulation et combat) et la découverte des différents milieux aquatiques (ruisseaux et rivières, plans d'eau).

## Programme des séances

Séance unique : la pêche

## SÉANCE UNIQUE

### La pêche

2 à 3 animateurs niveau BAFA ou intervenants extérieurs | 2 h



#### MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Tenue adaptée à l'activité selon les périodes (froid, pluie, chaleur), vêtements de protection contre le froid et/ou la pluie, lunettes de soleil, casquette, crème solaire et chaussures résistantes à l'humidité/bottes, fiche de site, fiche d'urgence, fiche sanitaire, matériel de sécurité spécifique : bouée « fer à cheval », corde flottante, perche/gaffon.



#### AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

L'activité se déroule sur les eaux du domaine privé ou du domaine public, dans le respect des règles.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

### Entre 6 et 10 ans (à l'assaut de nouveaux apprentissages)

- Découvrir un nouvel environnement : l'eau et les différents milieux aquatiques.
- Découvrir et appréhender les premières sensations lors de la capture d'un poisson, voire lors de la manipulation des esches vivantes.

### Entre 11 et 14 ans (construire son autonomie et découvrir ses propres limites)

- Développer de nouvelles capacités techniques (ferrage, combat, manipulation du poisson).
- Renforcer les aspects sécuritaires (pour le poisson, pour le pêcheur).
- Découvrir les premières règles associées à la pratique de la pêche et à la protection de l'environnement (écocitoyenneté).

### Pour tous

- Prendre des initiatives, partager et pratiquer en autonomie.
- Adapter sa technique aux conditions du milieu et être autonome.
- Évaluer les dangers pour réduire les risques.

## PRINCIPE ET DÉROULEMENT

Disposer d'une carte de pêche.

Pour la pêche en eau libre, 2 types de cartes de pêche pour les mineurs existent : la carte annuelle « Personne mineure » pour les moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours, et la carte « Découverte -12 ans » pour les moins de 12 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours. L'adhésion est indispensable.

Ces cartes sont délivrées par les AAPPMA (Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique). Pour la pêche en eaux closes et en pisciculture de valorisation touristique, il convient de s'informer auprès du détenteur du droit de pêche afin de connaître les conditions de pratique et les différentes cartes délivrées.

Le nombre de pratiquants par encadrant est déterminé par :

- les caractéristiques du milieu de pratique (cours d'eau/plan d'eau) ;
- le niveau des pratiquants ;
- la technique proposée, en lien avec le milieu et/ou le poisson recherché.

Sur un site de pêche, les règles d'encadrement suivantes sont recommandées :

- un animateur par groupe de 5 jeunes de moins de 11 ans ;
- un animateur par groupe de 8 jeunes de plus de 11 ans.

Deux animateurs seront présents simultanément sur un site extérieur.

Le déroulement de l'activité passe par une reconnaissance du site/du parcours par l'encadrant (espace de pratique, postes, présence de poissons...).

La connaissance des prévisions météorologiques et hydrologiques (niveau d'eau, vitesse de courant) est indispensable pour préparer les sorties en cours d'eau (banque de données hydrométriques en temps réel).

L'encadrant devra être vigilant sur les risques associés à l'usage de matériel à base de carbone, qui augmente les risques d'électrocution (lignes électriques) ou de foudroyage (orages).

#### EN L'ABSENCE D'UN ENCADRANT DIPLÔMÉ

##### ÉTAPE 1 : AVANT LA PÊCHE

Reconnaître le parcours/le site avant toute situation d'encadrement.

Sensibiliser les jeunes à la pratique de l'activité : présentation du milieu, du matériel utilisé, modalités d'organisation de la séance, etc.

Transmettre au directeur la liste des participants, indiquer le déroulement de la séance, les lieux et les horaires.

##### ÉTAPE 2 : PENDANT LA PÊCHE

Encadrer la séance : observation, consignes, régulations, sécurité. Aider les jeunes à pratiquer.

##### ÉTAPE 3 : APRÈS LA PÊCHE

Faire un retour avec les jeunes sur la manière dont ils ont vécu la séance, puis transmettre un bilan au directeur.

#### EN PRÉSENCE D'UN ENCADRANT DIPLÔMÉ

##### ÉTAPE 1 : AVANT LA PÊCHE

Transmettre à l'intervenant les caractéristiques du public accueilli et ajuster avec lui le niveau attendu de la prestation.

Sensibiliser les jeunes à la pratique de l'activité : présentation du milieu, du matériel utilisé, modalités d'organisation de la séance, etc.

Transmettre au directeur la liste des participants, le déroulement de la sortie, ainsi que les horaires.

##### ÉTAPE 2 : PENDANT LA PÊCHE

Participer à l'encadrement de la séance : observation, consignes, régulations, sécurité. En cas de rotation des groupes d'activité, proposer des animations en lien avec le projet aux enfants qui ne sont pas en activité.

##### ÉTAPE 3 : APRÈS LA PÊCHE

Faire un bilan de la séance ou du stage.

## CONSEILS

La prise en compte des capacités motrices (puissance, coordination, endurance) est nécessaire pour adapter l'activité aux plus jeunes.

La prise en compte des conditions météorologiques est nécessaire pour le choix de l'équipement individuel.

## LIEN

[Autres ressources pédagogiques du PRNSN.](#)